

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
VILLE D'AMOS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUILLET 2017

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amos tenue au lieu habituel des délibérations du conseil ce vendredi 7 juillet 2017 à compter de 13 h 30, à laquelle étaient présents, outre le maire, monsieur Sébastien D'Astous, les conseillers(ère) suivants(e) :

Monsieur Martin Roy	siège n° 2;
Monsieur Robert Julien	siège n° 3;
Monsieur Denis Chandonnet	siège n° 4;
Monsieur Mario Brunet	siège n° 5;
Madame Micheline Godbout	siège n° 6;

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient également présents à cette séance, monsieur Guy Nolet, directeur général et trésorier et Mme Claudyne Maurice, greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 13 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Martin Roy, APPUYÉ par le conseiller Mario Brunet et RÉSOLU unanimement :

2017-321

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 juillet 2017 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE TROTTOIR, BORDURE ET AVANCÉ DE TROTTOIR AU COMPLEXE SPORTIF D'AMOS

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, a autorisé la greffière à inviter les entreprises Norascon, Béton Fortin, Roy et Frères et Hardy à soumissionner dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation concernant les travaux de trottoir, bordure et avancé de trottoir au complexe sportif d'Amos;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, deux entreprises ont présenté les offres indiquées ci-dessous, incluant les taxes applicables:

Soumissionnaires	Montant incluant les taxes
Béton Fortin	130 491,57 \$
Roy et Frères	98 957,79 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Roy et Frères est la plus basse soumission conforme reçue.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère Micheline Godbout, APPUYÉ par le conseiller Mario Brunet et RÉSOLU unanimement :

2017-322

D'ADJUGER à l'entreprise Roy et Frères le contrat concernant les travaux de trottoir, bordure et avancé de trottoir au complexe sportif d'Amos, selon les termes et conditions du devis et de sa soumission présentée à la Ville le 4 juillet 2017 pour un montant de 98 957,79 \$, incluant les taxes applicables;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer au besoin, au nom de la Ville, tout contrat nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune question n'a été posée.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire suppléant déclare la séance levée.

Et la séance est levée à 13 h 33.

Le maire,
Sébastien D'Astous

La greffière,
Claudyne Maurice